



Mémoire de la corporation
Du Centre de services communautaires et culturels
Centre à Nous
de Repentigny.

À la Commission de consultation publique du Plan
métropolitain de gestion des matières résiduelles de la
Communauté métropolitaine de Montréal

Gérer c'est planifier, décider et agir

15 Décembre 2003

Le Conseil d'administration du Centre de services communautaires et culturels de Repentigny – Centre à Nous, trouve important et urgent de participer à la Commission de consultation publique du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal. Nous remercions la commission d'avoir accepté de nous y accueillir.

Précisons d'abord que notre corporation est un organisme à but non lucratif. Il accueille en ses locaux divers organismes communautaires tels :

- le Service Bénévole de la MRC L'Assomption (SBCA),
- la Coopérative en soutien à domicile de la MRC L'Assomption (CSAD),
- l'Association des personnes handicapées (APHPRN),
- les Amis de la déficience intellectuelle Rive Nord,
- la Maison des Jeunes de Repentigny l'Accès,
- le Club Lions de Repentigny,
- le Centre Local de Services Communautaires CLSC-CHSLD Meilleur,
- la Société Tai Chi Taoïste du Canada,
- le Centre d'Accès Communautaire Internet (CACI),
- La Cuisine Collective,
- le Centre de Prévention Suicide et Albatros 14,
- le Centre de la Petite Enfance (CPE) Le Chat Perché (bureau administratif).

En fait, ce sont plus de 500 personnes qui, hebdomadairement, accèdent aux services qui s'y donnent. Mieux encore, ces organismes regroupent plus de 2 000 personnes dont plusieurs ont appuyé la démarche de notre Corporation en signant la pétition que nous désirons inclure à la présente.

D'entrée de jeu, nous désirons affirmer notre appui inconditionnel au mémoire que la ville de Repentigny par l'entremise de Madame Chantal Deschamps Mairesse de Repentigny a déposé devant vous, madame la présidente, ici même, ce mercredi 3 décembre 2003.

Nous voulons aussi vous dire concernant le L.E.S. Lachenaie, que la cours est pleine et que la CMM, non seulement doit arrêter d'y déverser tout genre de déchets mais mieux encore, elle ne doit plus imposer cette catastrophe à tout autre citoyen qu'il soit de son territoire ou ailleurs.

Une des forces de gens de chez nous, c'est leur sensibilité, c'est à dire leur capacité de saisir l'essentiel au delà des mots, au-delà des longs textes, des savants tableaux ou des discours qui n'en finissent plus. Les gens de chez nous sont habités du sens commun... du gros bon sens. Voilà une des raisons qui leur a permis de se faire entendre et se faire respecter aux dernières audiences du BAPE malgré l'omniprésence d'experts qui ont été parfois intimidants.

Quant au dernier rapport du BAPE concernant le LES Lachenaie, nous voulons principalement rappeler deux extraits qui parlent par eux-mêmes. Dans notre esprit, peu importe les décisions à venir, il faut minimalement obtenir le respect de ces avis. D'abord des pages 51 et 52 :

La commission est d'avis qu'une analyse de risques constitue un préalable à l'autorisation de l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie. Cette analyse devrait tenir compte de l'exposition actuelle aux contaminants atmosphériques. Elle devrait inclure les risques d'une exposition chronique aux composés cancérigènes et non cancérigènes issus du LES actuel et du projet d'agrandissement. Cette analyse devrait accorder une attention particulière aux composés qui présentent actuellement des problèmes de dépassement des critères de qualité de l'air et des critères provisoires de gestion.

Compte tenu du contexte régional de dispersion des contaminants atmosphériques de l'est de Montréal vers le territoire d'implantation du projet, la commission est d'avis que l'autorisation de quelque agrandissement que ce soit ne devrait en aucun cas contribuer à augmenter le risque auquel la population est actuellement exposée.

De plus, ce dernier paragraphe en conclusion du rapport appelle non seulement au respect mais mieux encore, à l'obligation du devoir de faire et à la mobilisation de toutes les forces de la CMM.

À cinq ans de l'échéance de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, la commission croit que jamais moment n'aura été autant propice à une prise de conscience de façon aussi tangible du problème de l'enfouissement et de l'urgence des correctifs à apporter dans l'optique du développement durable, seul véritable gage de l'équité interrégionale et intergénérationnelle.

Ayant en mémoire ces deux extraits, nous nous sommes penchés sur le projet de plan qu'a déposé la CMM quant à la gestion des matières résiduelles sur son territoire. Que de mots, que de pages, que d'experts, que d'intérêts... Plusieurs au cours de ces audiences auront rappelé l'absence de vision de ce pseudo plan, son élaboration dans la hâte et en toute absence de concertation avec les partenaires. D'autres y auront vu une stratégie pour des raisons pour le moins nébuleuses qui auront pour effet de condamner et rendre captive une partie de ses citoyens au nord-est de son territoire.

Essentiellement, un plan, peu importe le domaine, se doit de bien identifier les besoins auxquels il prétend répondre. Dans le cas qui nous concerne, les matières résiduelles, les leaders de la CMM doivent prioritairement affirmer un préalable qui s'impose. Ils doivent dire clairement et

susciter le consensus qui ne peut souffrir d'équivoques, que nous sommes face à 4 besoins qui nous apparaissent incontournables :

- Réduction par la société de la production de déchets ;
- réutilisation par les gens en besoin de ce qui doit être réutilisé ;
- récupération de ce qui doit redevenir à la matière première soit sous forme de composte ou autrement ;
- disposition de façon écologique du 12 à 15 % qui en reste.

Le Plan qui nous est présenté, n'affirme absolument pas le désir et l'obligation de s'attaquer à ces vrais besoins. Que de vœux pieux qui ne cachent on ne sait quoi ?

L'obligation s'impose de faire consensus avec les partenaires sur les besoins précis. Alors sera d'autant facilité la nécessité de bien identifier les priorités et préciser les objectifs mesurables, quantifiables, situés dans le temps qui, lorsqu'atteints, permettront d'affirmer que le besoin est comblé.

Prenons un exemple quant au besoin de RÉDUIRE la production de déchets. Éliminer la mise en sacs des denrées alimentaires en épicerie. Ce qui veut dire qu'il est fini ce temps de l'utilisation irrationnelle de sacs en plastic. Chaque personne devrait apporter ses sacs en tissu ou autres contenants et les utiliser autant que nécessaire pour le transport de ses achats. Prenons un autre exemple quant au recyclage. L'objectif pourrait être de remettre aux normes des produits usagés, retourner à la vente un certain pourcentage et faire parvenir un autre pourcentage aux citoyens des pays sous développés. C'est une nouvelle culture à développer pour les citoyens(nes).

Dans un réel plan issu de la concertation, si tel était le désir des leaders d'action, l'exercice de bien identifier les objectifs serait valorisant, encourageant et susciterait les vraies questions sur les vraies affaires. La population ne se présenterait pas devant vous, madame la présidente, pour exprimer ses craintes ou dénoncer un pseudo plan. Elle participerait ici à la seule recherche d'objectifs réalistes, précis, identifiables, mesurables et situés dans le temps et ce, pour chacun des besoins qui auraient fait objet de consensus. Elle aiderait à identifier et confirmer les actions à assumer pour atteindre chacun des objectifs validés dans le temps. .

Revenons aux exemples. Pour l'objectif de la réduction de l'utilisation des sacs en papier ou plastique, sans faire un gros effort de recherche, on pourrait penser à l'action suivante soit, rendre disponible la vente des sacs en épicerie dont une taxe spéciale serait versée dans un fonds pour l'environnement. J'imagine que les gens comprendront rapidement qu'il leur faut apporter leur sac personnalisé. Pour la réutilisation, la remise aux normes de produits, des coopératives d'économie sociale pourraient être mises en place avec les support à identifier, pour recueillir le matériel, le remettre aux normes, le distribuer ou le faire parvenir aux pays défavorisés. Il pourrait en être de même pour le compostage écologique.

Nous pourrions, madame la présidente continuer dans cette démarche de gestion, soit par l'identification des mandats, des coûts, la mise en place d'indicateurs de performances pour

chacun des objectifs. Mais le présent mémoire ne vise pas à donner un cours de gestion 101, mais à démontrer que tout projet de plan d'action sérieux doit comprendre minimalement et obligatoirement chacune des composantes précitées. Sans cela, il faut arrêter de parler de plan d'action.

Nous disions en début de présentation, que la CMM doit arrêter de déverser (à Lachenaie) tout genre de déchets mais mieux encore, elle ne doit plus imposer cette catastrophe à tout autre citoyen qu'il soit de son territoire ou d'ailleurs. En clair, madame la présidente, nous affirmons que l'enfouissement et il va de soi, l'empilement ne doivent plus être tolérés dans une société écologique et le moins moderne respectueuse de ses citoyens. Il est urgent que soient relevées à travers le monde, toutes les expériences mises en place pour disposer autrement le 12 à 15 % des déchets qui demeureraient. Il est urgent que nos vrais experts relèvent le défi de développer des moyens concrets applicables à court terme pour répondre à ce dernier besoin. Il est urgent d'écarter de notre route tous les irritants qui empêchent cette recherche d'alternatives à l'enfouissement.

Madame la présidente, si telle était l'intention de nos gouvernants, nous pourrions dans les mois à venir, définir un réel plan d'action. Ce plan serait mobilisateur, moderne et centré sur les seuls résultats attendus et convierait également et équitablement tous les acteurs et l'ensemble des citoyens qui sont au cœur de ce besoin.

Merci madame la présidente.

**Centre de services communautaires et culturels de Repentigny-Centre à Nous
50, rue Thouin
Repentigny (Québec) J6A 4J4
Téléphone : 450-581-5402
Télécopieur : 450-581-6885
Courriel : centreanous@videotron.ca**